Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date 17 septembre 2026, s'est réuni le 24 septembre 2026, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Jean - Philippe PERIES - Catherine CHAIZE - Alain TOUREAU
ARZON	: Olivier DENFER
BADEN	: Christophe BEDARD - Elise FERRY
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Philippe SIMON - Michèle MAINGUY - Marie LE BOTERFF
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Christophe TATTEVIN (départ 19h20)
ILE D'ARZ	: Hervé LE BOURDIEC
LARMOR-BADEN	: Claire BRABEC
LA TRINITE-SURZUR	: Sandrine CADORET
LE BONO	: François VAILLANT - Clara BOSZNAY
LE TOUR-DU-PARC	: Isabelle LOUIS
LOCMARIA-GD CHAMP	: Lionel ULVOA
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Benoît LALYS - Anne-Charlotte DE KERMENGUY- Jocelin KIZIBOUKOU
PLOEREN	: Pascal LE BOUEDEC - Christine LE GOUËF - Jean-Louis BERTHOU
PLOUGOUMELEN	: Stéphanie GUILLEMOT - Antoine MERLET
SAINT-ARMEL	: Philippe TREMOUREUX
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Yannick CADIOU
ST GILDAS DE RHUYS	: Frédéric PINEL
SAINT-NOLFF	: Karine ALBANHAC - Gwendal LE DERRIEN
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN - DARRAS - Vincent CHARLIN - Maryse BURBAN
SENE	: Clément LE FRANC - Françoise MERCIER - Rémi VIDOR - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Ludovic SAMSON - Marie-Andrée LUHERNE
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Isabelle MARROI
TREDION	: Jean-Michel CHOQUET
TREFFLEAN	: Gwenaël LE FLOCH - Nadine MIGNOT
VANNES	: David ROBO - Virginie TALMON - Fabien LE GUERNEVÉ - Hortense DOUMIC - LE PAPE - Hortense DES POMMARE - Michel GILLET - Karine SCHMID - Olivier LE BRUN - Monique JEAN - Maxime HUGE - Chrystel DELATTRE - Vincent GICQUEL - Sanaa TOULI -BENABDALLAH - Roland LUC- Isabelle GOURTAY - Fabrice AMEDEO - Catherine LATOUR - Patrice KERMORVANT - Léa BARREAUD - Audrey ESSOLA - Michel LECLERC - Franck POIRIER - Charles DE WILLIENCOURT - Valentin LEGROS

Ont donné pouvoir :

GRAND-CHAMP	: Julian EVENO a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LE HEZO	: Philippe GAIN a donné pouvoir à Sandrine CADORET
SURZUR	: Eric MAHE a donné pouvoir à Michèle LE CLERC
THEIX-NOYALO	: Siegried MENAHEZE a donné pouvoir à Vincent CHARLIN
THEIX-NOYALO	: Michel BERTHE a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Julien BONAMY a donné pouvoir à Roland LUC
VANNES	: Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE (jusqu'à son arrivée)

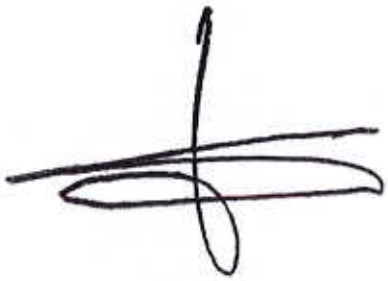
Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Christine ROYER
SAINT-AVE : Tugdual GOALLO

Le Président,

David ROBO



Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

DIRECTION HABITAT LOGEMENT

PPGD 2025-2030 : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'APPLICATION DU POINT INFO LOGEMENT SOCIAL

Madame Hortense DOUMIC-LE PAPE présente le rapport suivant :

Le 26 juin 2025, l'agglomération adoptait son deuxième plan partenarial de gestion de la demande de logement social (PPGD). Ce plan d'une durée de 6 ans, issu de la loi ALUR de 2014, prévoit, entre autres, la mise en œuvre d'un service d'accueil et d'information du demandeur tel que le prévoit le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH). Cette mesure vise notamment l'instauration du droit à l'information pour toute personne demandeur de logement social.

Dénommé « Point Info Logement Social » sur le territoire vannetais, ce service se structure autour d'un réseau de partenaires (bailleurs, communes, CCAS, département, ADIL, SIAO, ALS) œuvrant déjà de longue date à l'accueil des demandeurs de logement social. Le fonctionnement, les missions et rôles de chaque partenaire au sein du Point Info Logement Social ont été collectivement identifiés lors de l'adoption du PPGD en 2025.

En vertu de l'article R.441-2-16 du CCH, sa mise en place doit faire l'objet d'une convention d'application qui acte l'organisation, les missions et la labellisation des lieux d'accueil et d'information. Le PPGD 2025-2030 a retenu trois niveaux de labellisation aux missions qui se cumulent de façon graduelle :

- Les lieux d'accueil de niveau 1 assurant un rôle d'accueil et d'orientation (Communes ou CCAS, infos services, CD56)
- Les lieux d'accueil de niveau 2 assurant un rôle d'information en complément de l'accueil et de l'orientation (communes ou CCAS, ADIL, SIAO)
- Les lieux d'accueil de niveau 3 sont reconnus guichet d'enregistrement (bailleurs sociaux et Action Logement Services)

Les communes ou leur CCAS préciseront à l'agglomération le niveau de labellisation retenu (niveau 1 ou niveau 2) pour leur collectivité au regard des missions qu'elles réalisent ou souhaitent réaliser.

L'agglomération œuvrera quant à elle à coordonner le réseau du Point Info Logement Social, proposer un accompagnement à la montée en compétence des accueillants, développer des outils d'information et de communication, renforcer les liens partenariaux sur le sujet spécifique de la demande de logement social.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Développement Economique en date du 15 septembre 2026, il vous est proposé :

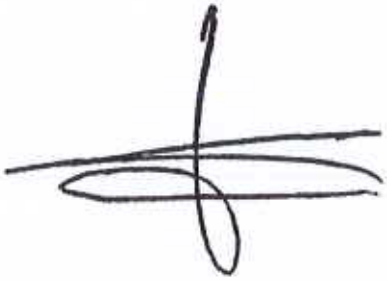
- *d'approuver le projet de convention d'application annexé à la présente délibération ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'application ;*

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

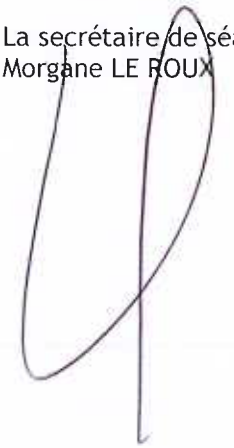
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

PPGD / 2025-2030

PROJET

Convention d'application pour la mise en œuvre du Point Info Logement Social

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

Table des matières

1. Préambule 3
2. Objet de la convention 3
3. Objet du Point Info Logement Social 3
4. Rôles et engagements des membres selon leur niveau d'accueil 4
5. Actions à mener dans le cadre du Point Info Logement Social 7
6. Durée, évaluation et modalités de révision de la convention 7
7. Signataires de la convention 8
8. Annexes 10
Socle commun d'informations 10
Liste et coordonnées des lieux d'accueil 11

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

1. Préambule

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération a adopté son second Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDID) en juin 2025. Il prévoit la mise en œuvre d'un service d'information et d'accueil des demandeurs de logement social tel que le prévoit la loi (art L441-2-8 du Code de la Construction et de l'Habitation).

Pour répondre à ses obligations, et suite aux travaux menés avec les partenaires lors d'ateliers qui se sont tenus en juin 2024, l'agglomération et ses partenaires ont souhaité structurer ce service en réseau d'accueil et d'information en mettant en exergue les missions déjà réalisées par les structures locales (communes, bailleurs, département, ALS, SIAO, …).

Conformément aux dispositions en vigueur, la mise en œuvre du plan fait l'objet de conventions d'application (R441-2-10 du CCH). La convention d'application du service d'information et d'accueil des demandeurs nommé Point Info Logement Social doit notamment définir la répartition territoriale des lieux d'accueil et préciser la nature et le contenu de l'information délivrée aux demandeurs (article R441-2-16 du CCH).

2. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de :

- Préciser l'organisation et le rôle de chacun des membres du Point Info Logement Social
- Formaliser les engagements des différentes parties contribuant au bon fonctionnement du Point Info Logement Social

3. Objet du Point Info Logement Social

3.1. Objectifs du Point Info Logement Social

L'organisation d'un Point Info Logement Social sur le territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération répond au besoin de mieux informer et orienter, sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, les demandeurs de logements sociaux dans un contexte de tension accrue sur le logement social tout en garantissant une égalité d'accueil et de traitement pour tous les demandeurs.

Les grands principes qui fondent l'organisation du Point Info Logement Social sont :

- Une information harmonisée mise à disposition par les services de GMVA à l'ensemble des partenaires contributeurs
- Une couverture territoriale optimale permettant à toute personne d'avoir accès à une information claire sur le fonctionnement et les démarches liés au logement social
- Une égalité de traitement entre tous les demandeurs qui doivent pouvoir bénéficier des informations minimales sur le logement social présentes dans le « socle commun d'information » (cf. annexe 1)
- La mise en place de temps d'échanges entre les acteurs du logement garantissant le bon fonctionnement du réseau dans la durée

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

3.2. Membres du Point Info Logement Social

La structure du Point Info Logement Social repose sur une organisation décentralisée avec les acteurs du logement du territoire. Les membres du Point Info Logement Social de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération sont :

- Golfe du Morbihan - Vannes agglomération
- Les communes de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération
- Les bailleurs sociaux ayant une agence sur Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (Morbihan Habitat, Aiguillon Construction, Armorique Habitat)
- Action Logement Services
- Les Info Services
- Le Conseil départemental du Morbihan
- Le SIAO (Sauvegarde 56)
- L'ADIL 56

4. Rôles et engagements des membres selon leur niveau d'accueil

4.1. Organisation du Point Info Logement Social

Le Point Info Logement Social est une mise en réseau de structures pré-existantes qui se coordonnent pour parvenir à un accueil équitable et équilibré sur le territoire.

Le Point Info Logement Social est structuré autour de trois niveaux avec des missions d'accueil et d'information graduelles :



Les niveaux d'accueil sont complémentaires et les missions se cumulent en fonction du niveau. Le détail des missions par niveau et le positionnement des acteurs locaux est précisé ci-après.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

4.2. Engagements communs des membres du Point Info Logement Social :

Les membres du Point Info Logement Social s'engagent à :

- Satisfaire le droit à l'information du public et des demandeurs de logements sociaux, tels que mentionné dans l'article L441-2-6 du CCH
- Délivrer une information neutre et générale en s'appuyant sur le « socle commun d'informations ». Chacun peut toutefois délivrer des informations additionnelles ayant trait à son rôle ou ses missions spécifiques
- Assurer l'accueil de tout demandeur de logement social, quelle que soit sa situation et son lieu de résidence. Les lieux d'accueil ont la possibilité d'orienter le demandeur vers le lieu d'accueil labellisé du Point Info Logement Social le plus approprié pour traiter sa demande et/ou pour proposer un accompagnement social plus adapté
- Intervenir auprès des demandeurs dans une logique de complémentarité et de réseau
- Participer aux instances d'échange du Point Info Logement Social
- Communiquer à GMVA tout changement de situation dans l'accueil du demandeur (contacts, horaires…)

4.3. Engagements des membres selon le niveau d'accueil

Niveau 1 : Accueil et orientation des demandeurs de logements sociaux

Les membres assurant un accueil de niveau 1 s'engagent à :

- Accueillir physiquement et au téléphone les demandeurs de logements sociaux
- Mettre à disposition des demandeurs les documents et supports d'information harmonisés afin de diffuser le socle commun d'information
- Inciter le demandeur à saisir sa demande en ligne sur le portail www.demandelogement56.fr
- Orienter les demandeurs vers d'autres organismes ou vers un guichet d'enregistrement (niveau 3) disposant d'informations plus approfondies y compris le portail grand public www.demandelogement56.fr
- Si possible, mettre à disposition un outil informatique pour que le demandeur puisse avoir accès à l'enregistrement en ligne

Membres du niveau 1 :

- Les communes et/ou leur CCAS : toutes les communes de GMVA hormis celles ayant opté pour le niveau 2 intégrant des missions d'informations complémentaires (cf liste page suivante)
- Infos Services
- Conseil départemental du Morbihan

Niveau 2 : Accueil, orientation et information des demandeurs de logements sociaux

Les membres assurant un accueil de niveau 2 s'engagent à :

- Assurer les missions du niveau 1

+

- Conseiller les demandeurs sur leur recherche en leur donnant des informations sur le contexte local (offre locative, nombre d'attributions, appréciation des délais d'attente…)
- Informer les demandeurs salariés du privé du fonctionnement de la plateforme AL'in d'Action Logement Services

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

- Informer les ménages en difficulté de la possibilité de prioriser leur demande (au titre des publics prioritaires mentionnés par le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées et/ou au titre du Droit au Logement Opposable)
- Vérifier la complétude du dossier du demandeur
- A la demande de la personne, organiser un entretien personnalisé sous le délai règlementaire d'un mois (sauf SIAO au regard de ses missions)
- Accompagner les demandeurs à remplir leur formulaire de demande de logement social si besoin (sauf ADIL, SIAO au regard de leurs missions)
- Numériser les pièces justificatives (sauf ADIL, SIAO au regard de leurs missions)

Membres du niveau 2 :

- Les communes et/ou leur CCAS : à compléter suite décision conseils municipaux
- ADIL 56
- SIAO : uniquement le public en situation d'urgence sociale en demande d'hébergement

Niveau 3 : Accueil, orientation, information et enregistrement de la demande de logement social

Les membres assurant un accueil de niveau 3 s'engagent à :

- Assurer les missions du niveau 1 et 2

  +
- Enregistrer la demande de logement social et délivrer le numéro unique
- Instruire la demande et vérifier la complétude du dossier du demandeur sur le logiciel de gestion dédié (Imhoweb)
- Numériser les pièces justificatives sur le logiciel de gestion dédié (Imhoweb)
- Modifier et/ou renouveler la demande de logement social sur le logiciel de gestion dédié (Imhoweb)

Membres du niveau 3 :

- Morbihan Habitat, Aiguillon Construction, Armorique Habitat
- Action Logement Services : pour les salariés du secteur privé d'une entreprise de plus de 10 salariés et du secteur agricole de plus de 50 salariés
- Les lieux dématérialisés : www.demandelogement56.fr, www.al-in.fr, www.actionlogement.fr

4.4. Engagements de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération assure la coordination et l'animation du réseau dans le but de promouvoir une culture commune de l'accueil et de l'information des demandeurs.

L'agglomération s'engage à :

- Produire et diffuser aux membres du Point Info Logement Social les supports de communication et veiller à leur mise à jour
- Organiser des temps d'échange entre les membres du réseau
- Informer et accompagner, sur demande des membres du Point Info Logement Social, dans la réalisation de leurs missions et l'évolution de leurs compétences.

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

5. Actions à mener dans le cadre du Point Info Logement Social

Pour que le réseau puisse mener à bien sa mission d'accueil et d'information du demandeur, plusieurs actions sont à engager :

- Diffuser un guide à destination des agents d'accueil intégrant le « socle commun d'informations » et explicitant les missions remplies par chaque membre du Point Info Logement Social en fonction de son niveau
- Diffuser un support grand public sur la demande de logement social propre au territoire de l'agglomération
- Diffuser la pochette à destination du demandeur réalisée par le CREHA Ouest
- Créer une page d'information « type » sur la demande de logement social et les caractéristiques du parc qui pourra être intégrée sur les sites internet des communes
- En lien avec Action Logement Services, présenter le fonctionnement de la plate-forme Al'in pour les salariés bénéficiaires d'Action Logement
- Proposer une fois par an une session de formation ou d'information des outils du CREHA Ouest
- Communiquer sur le planning de formation proposé par le CREHA Ouest auprès des communes

Cette liste est non exhaustive et sera complétée en fonction des axes de travail souhaités dans le cadre de travaux de la Conférence Intercommunale du Logement, de la mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs et des réunions partenariales menées dans le cadre de ce réseau.

6. Durée, évaluation et modalités de révision de la convention

6.1. Durée de la convention

La durée de la présente convention est adossée à celle du Plan Partenarial soit jusque juin 2030 sauf prorogation du plan partenarial.

6.2. Evaluation de la mise en œuvre du Point Info Logement Social

La mise en œuvre du Point Info Logement Social fera l'objet d'un bilan à mi-parcours (3 ans) et final (6 ans).

6.3. Modalités de révision pour une demande de changement d'un niveau d'accueil

Si un lieu d'accueil souhaite faire évoluer ses missions vers un niveau inférieur ou supérieur, il fera part de sa demande à GMVA avec qui il pourra déterminer que le contenu des missions correspond bien au niveau demandé.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties concernées par les modifications.

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

7. Signataires de la convention

Commune d'Arradon	**Commune d'Arzon**	**Commune de Baden**
Commune de Brandivy	**Commune de Colpo**	**Commune d'Elven**
Commune de Grand Champ	**Commune de l'Ile aux Moines**	**Commune de l'Ile d'Arz**
Commune de La Trinité-Surzur	**Commune de Larmor-Baden**	**Commune de Le Bono**
Commune de Le Hézo	**Commune de Le Tour du Parc**	**Commune de Locmaria-Grand Champ**
Commune de Locqueltas	**Commune de Meucon**	**Commune de Monterblanc**
Commune de Plaudren	**Commune de Plescop**	**Commune de Ploeren**

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

Commune de Plougoumelen	**Commune de Saint-Armel**	**Commune de Saint-Avé**
Commune de Saint-Gildas-de-Rhuys	**Commune de Saint-Nolff**	**Commune de Sarzeau**
Commune de Séné	**Commune de Sulniac**	**Commune de Surzur**
Commune de Theix-Noyalo	**Commune de Trédion**	**Commune de Treffléan**
Commune de Vannes	**Golfe du Morbihan Vannes Agglomération**	**Morbihan Habitat**
Aiguillon Construction	**Armorique Habitat**	**Action Logement Services**
ADIL 56	**Conseil départemental du Morbihan**	**SIAO**

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

8. Annexes

Socle commun d'informations

Questions pouvant être posées par le demandeur	Support où obtenir ces informations
Les informations relatives à la procédure de demande de logement social	
Comment faire une demande de logement social ?	• Site demandelogement56.fr • Site Internet GMVA • Flyer grand public
Qui est éligible au logement social ?	• Site demandelogement56.fr • Site Internet GMVA • Flyer Grand Public
Quelles sont les étapes de la demande de logement social ?	• Site demandelogement56.fr • Guide cotation • Site Internet GMVA • Flyer Grand Public
Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?	• Site demandelogement56.fr
En quoi consiste la cotation de la demande de logement social ?	• Guide cotation • Site Internet GMVA
Comment fonctionnent les contingents de réservation ?	• Site demandelogement56.fr • Site Internet GMVA
Les informations relatives au « contexte local »	
Où se situent les logements sociaux ? Quelles sont leurs caractéristiques ?	• Site demandelogement56.fr • Fiches territorialisées du Creha Ouest • Site Internet GMVA
Combien d'attributions ont été effectuées l'année passée ?	• Site demandelogement56.fr • Fiches territorialisées du Creha Ouest • Site Internet GMVA
Quel est le délai moyen d'attente pour l'obtention d'un logement ?	• Site demandelogement56.fr • Fiches territorialisées du Creha Ouest • Site Internet GMVA
Quelles sont les coordonnées des bailleurs sociaux ?	• Site demandelogement56.fr
Les informations personnalisées relatives au dossier du demandeur	
Quelles sont les étapes du traitement de ma demande ?	• Site demandelogement56.fr • Flyer Grand Public • Site Internet GMVA

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

Liste et coordonnées des lieux d'accueil

Communes :

Organisme	Adresse	Téléphone	Référent	Mail	Niveau d'accueil
Arradon	**CCAS** **2 rue Kerneth** **56610 Arradon** Horaires Vendredi : 9h-12h	02 97 44 87 14		accueil.ccas@arradon.fr.	
Arzon	**Mairie** **19 rue de la Poste** **56640 Arzon** Horaires Du lundi au vendredi 9h-12h30 / 14h-17h	02 97 53 44 60			
Baden	**CCAS** **2 rue du Chemin du Vrancial** **56870 Baden** Horaires Du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-17h30	02 97 57 19 56		accueil.ccas@baden.fr	
Brandivy	**Mairie** **4 place de l'Eglise** **56390 Brandivy** Horaires Du lundi au vendredi 8h-12h00 (sauf lundi 8h30) / 15h-17h30 (sauf vendredi)	02 97 56 03 74			
Colpo	**Mairie** **12 avenue de la Princesse** **56390 Colpo** Horaires Lundi, mercredi, vendredi : 9h-12h / 14h-17h Mardi, jeudi, samedi : 9h-12h	02 97 66 82 08			

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

Organisme	Adresse	Téléphone	Référent	Mail	Niveau d'accueil
Elven	**CCAS** **4 Place Saint-Antoine** **56250 Elven** Horaires Accueil physique : Lundi, mardi, vendredi : 9h-12h / 14h-17h Mercredi, jeudi : 9h-12h Accueil téléphonique Lundi, mardi, vendredi 9h-12h30 / 13h30-17h Mercredi, jeudi : 9h-12h30	02 97 53 59 75		ccas@elven.fr	
Grand-Champ	**CCAS** **Maison de solidarités au Village Intergénérationnel de Lanvaux** **12, rue des Hortensias** **56390 Grand-Champ** Horaires Du lundi au vendredi : 9h-12h / 13h30-17h	02 97 66 75 75		ccas@grandchamp.fr	
Île-aux-Moines	**CCAS** **Rue de la Mairie** **56780 Ile-aux-Moines** Horaires Du lundi au vendredi : 9h-12h / 13h-17h	02 97 26 32 61			
Île-d'Arz	**Mairie** **32 rue du Vrai Secours** **56840 Ile-d'Arz** Horaires Lundi, mardi, Jeudi et Vendredi 9h30-12h	02 97 44 31 14		secretariat@mairie-iledarz.fr	
La Trinité-Surzur	**Mairie** **18 route d'Armorique** **56190 La Trinité-Surzur** Horaires Lundi, mercredi, vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h30 (sauf mercredi)	02 97 42 16 02			

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

Organisme	Adresse	Téléphone	Référent	Mail	Niveau d'accueil
Larmor-Baden	**Mairie** **Place de l'Eglise** **56870 Lamor-Baden** Horaires Du mardi au samedi : 9h-12h Vendredi : 14h-16h30	02 97 57 05 38		accueil@larmorbaden.com	
Le Bono	**CCAS** **Place Joseph Le Clanché** **56400 Le Bono** Horaires Mardi-jeudi : 14h-17h	02 97 57 88 98			
Le Hézo	**Mairie** **15 rue Saint-Vincent** **56450 Le Hézo** Horaires	02 57 67 57 00			
Le Tour-du-Parc	**Mairie** **1 rue de la Mairie** **56370 Le Tour du Parc** **56250 Monterblanc** Horaires Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h45-12h / 13h30-17h15 Jeudi : 8h45-12h	02 97 67 30 01		mairie@letourduparc.fr	
Locmaria-Grand-Champ	**Mairie** **1 rue des Hortensias** **56390 Locmaria-Grand-Champ** Horaires Lundi, vendredi : 08h30-12h30 / 13h30-17h30 Mardi, mercredi, jeudi : 8h30-12h30	02 97 66 60 49			

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

Organisme	Adresse	Téléphone	Référent	Mail	Niveau d'accueil
Locqueltas	**Mairie** **12 place de la mairie** **56390 Locqueltas** Horaires Du Lundi au vendredi : 8h30-12 / 13h30-17h (sauf mardi et jeudi après-midi) Samedi : 9h-12h	02 97 66 60 15			
Meucon	**Mairie** **1 route de Pontivy** **56890 Meucon** Horaires Lundi, mercredi : 8h30-11h45 / 13h30-17h Mardi, jeudi, samedi : 8h30-11h45 Vendredi : 8h30-16h	02 97 60 74 31		mairie@meucon.fr	
Monterblanc	**Mairie** **bureau CCAS** **5 place de la Mairie** **56250 Monterblanc** Horaires Lundi, mardi, vendredi : 8h15-12h15 / 13h00-17h00	02 97 45 90 03		ccas@monterblanc.fr	
Plaudren	**Mairie** **5 Place de la Mairie** **56420 Plaudren** Horaires Lundi : 9h-12h / 14h-18h Mardi, vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30 Mercredi, jeudi : 8h30-12h30	02 97 45 90 62			

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

Organisme	Adresse	Téléphone	Référent	Mail	Niveau d'accueil
Plescop	**CCAS** **2 place Marianne** **56890 Plescop** Horaires Du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-17h30	02 97 44 44 02		accueilsocial@plescop.bzh	
Ploeren	**CCAS** **Place Jules Gillet** **56880 Ploeren** Horaires Du mardi au jeudi 9h-12h30 / 13h30-17h Lundi et Vendredi 9h-12h30	02 94 40 01 78			
Plougoumelen	**Mairie** **5 rue Yves de pont Sal** **56400 Plougoumelen** Horaires Du lundi au samedi : 9h-12 / 14h-17h30 (sauf mardi et samedi après-midi)	02 97 57 84 74			
Saint-Armel	**CCAS** **30 rue de la Mairie** **56450 Saint-Armel** Horaires Du lundi au vendredi : 9h-12h	02 97 26 40 72			
Saint-Avé	**CCAS** **Place de l'Hôtel de Ville** **56890 Saint-Avé** Horaires Du lundi au vendredi : 8h30-12h	02 97 60 69 51		ccas@saint-ave.fr	
Saint-Gildas-de-Rhuys	**CCAS** **rue Saint-Goustant** **56730 Saint-Gildas-de-Rhuys** Horaires Du lundi au vendredi : 9h-12h	02 97 45 23 15			

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

Organisme	Adresse	Téléphone	Référent	Mail	Niveau d'accueil
Saint-Nolff	**CCAS** **Place Pedrajas de San Esteban** **56250 Saint-Nolff** Horaires Lundi au vendredi : 13h30 -17h00	02 97 45 47 70		ccas@saint-nolff.fr	
Sarzeau	**CCAS** **7 rue du Beg-Lann** **56370 Sarzeau** Horaires Du lundi au vendredi : 9h-12h	02 97 41 31 57		socialccas@sarzeau.fr	
Séné	**CCAS** **Place de la Fraternité** **56 860 Séné** Horaires Du lundi au vendredi 9h-12h / 13h30-17h30 sauf lundi matin et jeudi après-midi	02 97 66 59 65			
Sulniac	**CCAS** **2 rue René Cassin** **56250 Sulniac** Horaires Du lundi au vendredi 9h-12h / 13h25-17h30 (sauf mardi après-midi)	02 97 53 23 02			
Surzur	**CCAS** **1 place Xavier de Langlais** **56450 Surzur** Horaires Du lundi au vendredi 08h30-12h30 / 14h-17h	02 97 42 12 52			
Theix-Noyalo	**CCAS** **Place du Général de Gaulle** **56450 Theix-Noyalo** Horaires Du lundi au vendredi : 8h30-12h	02 97 43 01 10			

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

Organisme	Adresse	Téléphone	Référent	Mail	Niveau d'accueil
Trédion	**Mairie** **Place Saint-Christophe** **56250 Trédion** Horaires Du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-17h	02 97 67 11 33		mairie.tredion@wanadoo.fr	
Treffléan	**CCAS** **Place de Giettaz** **56250 Treffléan** Horaires Mardi, vendredi 9h-12h Jeudi : 9h-12h / 13h30-17h	02 97 53 27 78			
Vannes	**Mairie** **Place Maurice Marchais** **56000 Vannes** Horaires L'élue reçoit un vendredi sur 2 en mairie sur rdv	02 97 01 60 20			

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

Bailleurs

Organisme	Adresse	Téléphone	Référent	Mail	Niveau d'accueil
Morbihan Habitat	**Agence Vannes Ouest** **4 rue du Commandant Charcot** **56000 Vannes** Horaires Du lundi au vendredi 09h00–12:30, 13:30–17:00 **Agence Vannes Est** **5 avenue Edgar Degas** **56000 Vannes** Horaires Lundi, mardi, mercredi : 8h30-12h / 13h30-17h Jeudi : 8h30-12h Vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h Réception sans RDV le matin et sur RDV l'après-midi	02 97 851 851		contact@morbihan-habitat.fr	3
Aiguillon Construction	**4 boulevard de la Paix** **56000 Vannes** Horaires Du lundi au vendredi : sans RDV le matin et sur RDV l'après-midi	02 97 35 14 42		morbihan@aiguillon.com	3
Armorique Habitat	**106 avenue de la Marne** **56000 Vannes** Horaires Du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h Accueil sur RDV uniquement	02 97 01 08 17	Océanne Garcia, directrice d'agence ; Romain Le Faure, responsable gestion locative	Site.vannes@armorique-habitat.fr	3

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

Autres partenaires

Organisme	Adresse	Téléphone	Référent	Mail	Niveau d'accueil
Action Logement Services Uniquement salariés du secteur privé de plus de 10 salariés et du secteur agricole de plus de 50 salariés	**Agence Vannes** **3-5 avenue Victor Hugo** **56000 Vannes** Horaires Du lundi au jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h30 Vendredi : 9h-12h-12h30 / 13h30-17h Accueil avec et sans RDV	02 56 63 04 85	Antoine Moreels, directeur Morbihan		3
Points Info Services	**Argoët info services - Elven** **1 rue de l'Europe** **56250 Elven** Horaires Lundi, vendredi : 09h-12h30 / 13h30-17h Mardi, mercredi : 9h-12h30 Jeudi : 13h30-17h	02 22 07 42 60			1
	Loc'h info services - Grand-Champ **16 rue Camille Muffat** **56390 Grand -Champ** Horaires Lundi, vendredi : 09h-12h30 / 13h30-17h Mardi, Jeudi : 13h30-17h Mercredi : 9h30-12h	02 97 61 40 16			1
	Rhuys info services - Sarzeau **44 rue Iluric** **56370 Sarzeau** Horaires Lundi : 09h-11h30 / 13h30-17h Mardi, vendredi : 9h-12h30 Mercredi : 09h-12h30 / 13h30-17h Jeudi : 13h30-17h	02 97 48 29 48			1

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

Organisme	Adresse	Téléphone	Référent	Mail	Niveau d'accueil
Points Info Services	**Ty info services : Arradon, Baden, Larmor-Baden, L'Île d'Arz, L'Île-aux-Moines, Le Bono, Ploeren, Plougoumelen** **Arradon** 2 rue de Kerneth Horaires : vendredi 9h-12h30 **Baden** 2 rue Vrancial Horaires : vendredi 9h-12h30 **L'Ile-aux-Moines** Rue de la Maorie Horaires : Sur rendez-vous : mardi : semaine impaire de 09h-12h30 / 13h30 -15h45 **L'Ile-d'Arz** Médiathèque - salle du Gourail Rue du Gourail Horaires : vendredi 9h-12h30 Mardi : semaine paire 09h45-12h45 / 13h30-15h45 **Larmor-Baden** Place de l'Eglise Horaires : vendredi 9h-12h30 **Plougoumelen** 5 rue Yves de Pont Sal Horaires : mercredi 9h-12h15 **Le Bono** Place Joseph Le Clanché Horaires : mercredi 14h-17h30 / Vendredi 9h-12h30 **Ploeren** Kreisker Place Jules Gillet Horaires : merdi 13h30-17h				1

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

Organisme	Adresse	Téléphone	Référent	Mail	Niveau d'accueil
Conseil départemental du Morbihan	**CMS Ménimur Vannes** **11 avenue Edgar Degas** **56000 Vannes** Horaires Du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h	02 97 46 97 07		cms-vannesmenimur@morbihan.fr	1
	CMS Boulevard de la Paix - Vannes **26 Boulevard de la Paix 56000 Vannes** Horaires Du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h	02 97 54 76 00		cms-vannespaix@morbihan.fr	1
	CMS Vénètes Vannes **5 rue du Commandant Charcot 56000 Vannes** Horaires Du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h	02 97 69 52 00		cms-vannesvenetes@morbihan.fr	1
	CMS antenne de Sarzeau **34 rue de Brénudel 56370 Sarzeau** Horaires Lundi, jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h	02 97 69 53 35		cms-vannesvenetes@morbihan.fr	1
	CMS antenne d'Elven **2 bis place du Lurin 56250 Elven** Horaires Lundi, jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h	02 97 69 54 38		cms-vannesvenetes@morbihan.fr	1
SIAO Uniquement public en situation d'urgence sociale et en demande d'hébergement	**Sauvegarde 56** **Antenne SIAO de Vannes** **17 avenue de Verdun 56000 Vannes** Horaires Lundi, mercredi, vendredi : 9h-12h 14h-17h30 Mardi, jeudi : 9h-12h fermé l'après-midi	02 97 54 54 21			2
ADIL 56	**Agence de Vannes** **14 rue Ella Maillart 56000 Vannes** Horaires	02 97 47 02 30	Elise Demay, directrice	adil.56@wanadoo.fr	2

PROJET

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

PROJET